



C'est fait pour les armes anciennes, mais il reste encore à faire...

Voilà 15 ans que nous « *militons* » pour l'adoption du millésime de 1900 pour les armes collectionnables et la carte du collectionneur. C'est en place depuis le 6 septembre 2013. Nous avons travaillé de concert avec le pouvoir discrétionnaire de l'administration pour essayer de canaliser la très vague notion de « *dangerosité avérée* » et les effets de la loi qui mélange les armes à feu avec n'importe quelle arme par nature, voir par destination.

Avec nos articles de la Gazette des armes et notre site Internet www.armes-ufa.com, nous rendons compte régulièrement de notre action.

Si nous avons obtenu presque satisfaction, il reste encore beaucoup à faire avec la carte du collectionneur et la liste des « *armes historiques et de collection dont le modèle est postérieur au 1er janvier 1900 compte tenu de leur intérêt culturel, historique ou scientifique* »

Ce que chacun peut faire :

C'est tout simple, nous avons besoin de vous en nombre.

Vous pouvez :

- **Adhérer ou faire adhérer.** La masse des adhérents est un poids dans les négociations et face aux médias. Surtout elle apporte l'argent nécessaire à l'action. Mais aussi ces adhérents peuvent relayer nos actions devant les « *politiques* » de leurs départements.
- **Collaborer.** Nous avons besoin d'aide pour : la relecture de nos pages internet, la gestion de certaines rubriques etc... C'est notre plus gros besoin : tous les renseignements sont sur le site.

Qui nous sommes :

- **UFA :** L'Union Française des amateurs d'Armes, créée en 1980. Dès sa création notre association affichait la couleur dans ses statuts : « *Avoir une action de concertation avec les Pouvoirs Publics pour tenter d'améliorer le sort des amateurs d'armes. Elaborer le statut juridique de l'amateur d'armes.* » C'est exactement ce que nous avons fait.

Ce que nous avons fait parallèlement :

Nos interventions multiples par des voies diverses ont apporté des changements de situations :

- **A l'UFA** nous avons participé aux 5 réunions du Groupe de travail au Ministère de l'Intérieur Et nous avons été auditionnés de multiples fois par les rapporteurs des deux assemblés, et rencontré de nombreux députés et Sénateurs,
- **A l'UFA** nous avons fait déposer une proposition de loi le 29 avril 2010 favorable aux collectionneurs, elle n'a pas été retenue mais a pesé dans les débats.

- **A L'UFA** nous avons « *initié* » des amendements à la proposition de loi. Certains sont passés, les autres nous ont permis d'avoir la reconnaissance du Parlement.
- **A L'UFA** nous avons « *convaincu* » le monde politique d'adopter la date de 1900 comme modèle et non comme date de fabrication, comme le proposait le protocole de l'ONU.
- **Pour L'UFA**, la tâche reste encore immense. Notamment négocier la définition de modèle, celle de l'administration est restrictive et contre la nature historique des armes. Elle prend en compte les appellations sans tenir compte du modèle de base.
- **Aides l'UFA** : nous avons besoins de vous !

Témoignez nous votre soutien en nous renvoyant le bulletin ci-dessous accompagné d'un règlement. Nous vous en remercions.

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.armes-ufa.com

Ou faire un virement à la banque de l' **UFA** : IBAN FR76 3000 3011 7500 0372 6402 127 – BIC SOGEFRPP

Bulletin d'adhésion et d'abonnement

A renvoyer à : UFA – BP 132 – 38354 La Tour du Pin Cedex.

Pour toute question relative aux adhésions : secrétariat@armes-ufa.com, pour les autres questions : jjbuigne@armes-ufa.com

Je soussigné(e) : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Adresse mail : _____ @ _____ Tel : _____ GSM : _____

souhaite adhérer à l'UFA au titre de l'année 2014 en tant que :

membre actif **20 €**, membre de soutien **30 €** ou membre bienfaiteur **100 €**.¹

Je veux également :

m'abonner au bulletin de l'UFA (deux par an) pour 5 €,

m'abonner à la Gazette des armes (11 n° par an) 48 € pour un an ou 92 € pour deux ans, (économie de 9 ou 18 €)

m'abonner à la revue Action (6 n° par an) 33 € pour un an et 63 € pour deux ans, (économie de 6 ou 12 €)

Résidant hors métropole, je paye (pour mes abonnements aux revues) un supplément de 10 €.

Je joins un chèque n° du montant total à l'ordre de l'UFA.

Total : €

Signature.

¹ Rayez la mention inutile.